

## LAUREDE - BP 2023 - NOTE BREVE & SYNTHETIQUE

Conformément aux articles L 2313-1, L3313-1 et L.5211-36 du CGCT, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif renseigne l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année N. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Pour rappel, la commune a adopté le référentiel M57 au 01/01/2022.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget primitif de la commune. D'un côté, la section de fonctionnement pour la gestion des affaires courantes, des charges de personnel et financières, de l'autre, la section d'investissement qui recense les opérations d'équipement, les opérations financières et les éventuelles opérations d'ordre.

### - Budget global (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement	Investissement	Total
COMMUNE LAUREDE	802 677,48	992 550,00	1 795 227,48
<b>Total</b>	<b>802 677,48</b>	<b>992 550,00</b>	<b>1 795 227,48</b>

*\* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques*

Section de fonctionnement : elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 802 677,48 € (y compris l'excédent 2022 = 443 203,48 €). L'article 65568 comprend la contribution communale au fonctionnement de l'école du SIVU RPI POYANNE-LAUREDE pour un montant prévisionnel de 60 000 €. Suite à la crise énergétique, l'article 60612 a été abondé à hauteur de 20 000 € pour pallier à cette hausse.

Section d'Investissement : elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 992 550 € (y compris les RAR 2022 en dépenses pour 8 000 € et l'excédent 2022 de 74 394,22 €). Les travaux concernant l'aménagement de la traverse du bourg s'élèvent pour la part communale à 696 000 € TTC + 34 000 € pour la partie paysagère, SDIS et SYDEC. La DETR a été attribuée pour 100 000 € et malgré une CAF conséquente, le recours à l'emprunt est nécessaire (travaux+TVA +subvention).

A noter, que la subvention "amendes de police" relative à ce projet a été versée en 2022 pour un montant de 98 577 €.

- Représentation graphique du budget principal -

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général : 175,44 k€
Charges de personnel : 131,30 k€
Subventions et participations : 75,70 k€
Autre : 42,80 k€
<b>Epargne brute : 377,44 k€</b>

Recettes

Contributions directes : 196,20 k€
Dotations et participations : 103,35 k€
Produit des services : 41,00 k€
Excédent antérieur : 443,20 k€
<b>Autre : 18,92 k€</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Immobilisations en cours : 850,20 k€
<b>Autre : 19,00 k€</b>
Dette : 123,35 k€

Recettes

Emprunts : 416,00 k€
Subventions : 102,72 k€
Excédent antérieur : 74,39 k€
Autre : 22,00 k€
<b>Epargne brute : 377,44 k€</b>

Concernant la Fiscalité Directe Locale, le Conseil Municipal n'ayant pas reçu l'état 1259, le BP 2023 a été voté en tenant compte d'une augmentation de 7,1 % des bases 2022. Dès réception du document, les taux d'imposition seront votés et transmis réglementairement.

## - Dette -

### Tableau synthétique

	Encours de la dette
COMMUNE LAUREDE	64 996,27
<b>Total</b>	<b>64 996,27</b>

Annuité 2023 = 14 947,62 € // Capital = 12 157,70 € Intérêts = 2 789,92 €

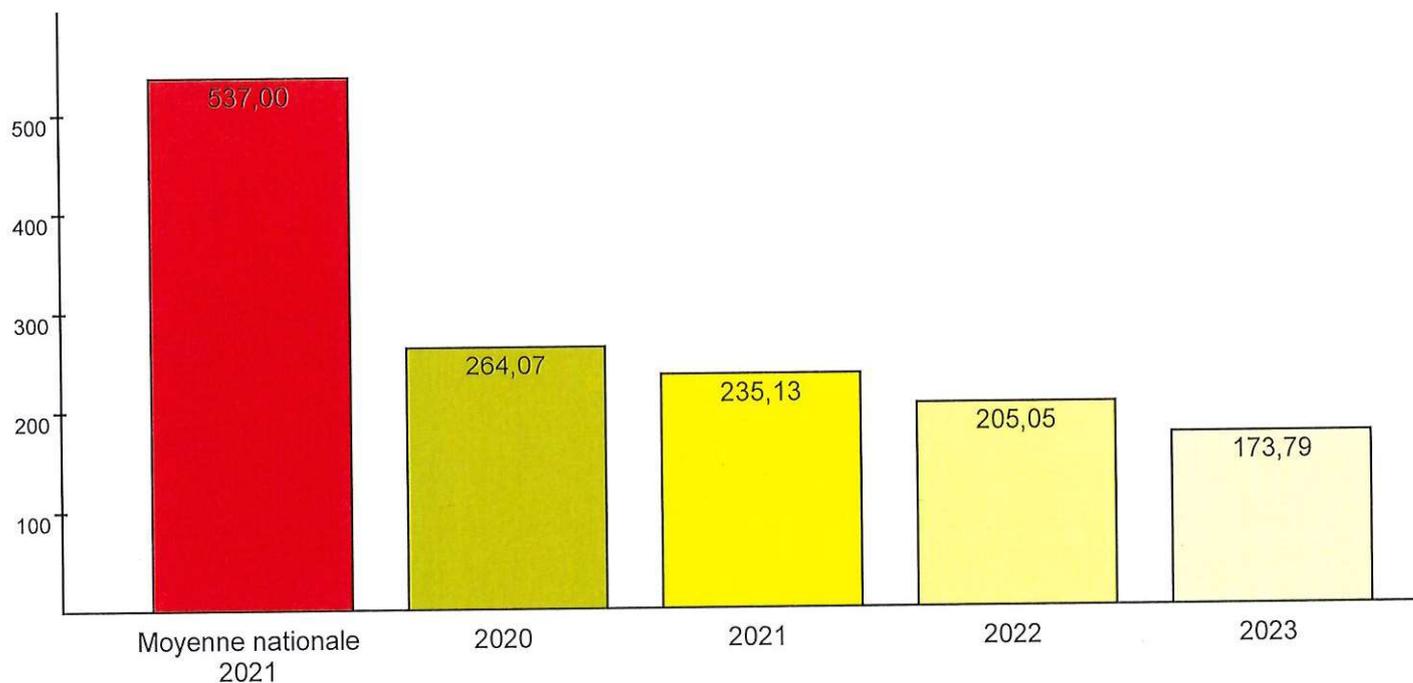
Autres emprunts et dettes assimilées (au 1687) Capital = 8 000 € Intérêts = 1 000 € (montants estimatifs car manque de données travaux 2022 par le SIVU des CHENAIES).

Une provision de 1 800 € à l'article 6618 (intérêts) a été inscrite dans le cas d'un remboursement dans l'année du prêt relais subvention de 100 000 € prévu.

Extinction de la dette (avec emprunts sur créances) : la dette actuelle s'éteindra en 2029 avec un capital restant dû de 5 556,75 €. Les échéances totales à compter de 2023 diminueront progressivement de 18 679,25 € à 5 556,75 €.

Capacité de désendettement (Encours de la dette / capacité d'autofinancement) tous budgets confondus : 0,08 an(s)

### Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



- Subventions et participations versées -

*Subventions*

Organisme	Libellé	Montant
AIDE DOMICILE MILIEU RURAL	SUBVENTION COM	380,00
AMICALE SAPEURS POMPIERS DE MUGRON	SUBVENTION COM	100,00
ASS DEPTLE CONJOINTS SURVIVANTS LANDES	SUBVENTION COM	100,00
CHALOSSE FOOTBALL CLUB	SUBVENTION COM	1 500,00
COMICE AGRICOLE CANT MONTFORT	SUBVENTION COM	300,00
COMITE DES FETES DE LAUREDE	SUBVENTION COM	1 500,00
LES AMIS DE BLOTZHEIM	SUBVENTION COM	550,00
LOUS ESBERITS DE LAOUREDE	SUBVENTION COM	370,00
MOMENTS MUSICAUX DE CHALOSSE	SUBVENTION COM	400,00
PALA LAUREDIENNE	SUBVENTION COM	800,00
	TOTAL	6 000,00

La tendance de reprise des activités par les associations communales est là et de ce fait l'article 65748 est abondé à hauteur de 6 000 €.

*At Laurede le  
16 mars 2023.*

*de Maire,*  
  
